



**RAPPORT DE PRESENTATION
COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET PRINCIPAL**

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE	3
LES RÉSULTATS	3
L'AUTOFINANCEMENT	3
LA DETTE	5
1. LES OPERATIONS REELLES	6
1.1 LES RECETTES	6
1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement : 75,193 M€	6
a) La fiscalité	7
b) Les dotations de l'Etat soumises à prélèvement	9
c) Les autres dotations	9
d) Les produits des services et du domaine	9
e) Les autres recettes de fonctionnement	10
1.1.2 Les recettes réelles d'investissement : 19,787 M€	11
1.1.3 Les restes à réaliser : 8,899 M€	14
1.2 LES DEPENSES	15
1.2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement : 64,765 M€	15
1.2.2 Les dépenses réelles d'investissement : 23,489 M€	18
1.2.3 Les restes à réaliser : 9,174 M€	20
2. LES OPERATIONS D'ORDRE	21
3. LES RATIOS LEGAUX	22
4. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE CONSOLIDES	23

VUE D'ENSEMBLE

LES RÉSULTATS

Le compte administratif 2018 du budget principal fait apparaître un résultat global cumulé de fonctionnement et d'investissement de 10.561.694,82 €. Le solde des restes à réaliser s'élève à 274.271,70 € en dépenses.

En 2017, le résultat cumulé était de 6,932 M€.

Ville	2017	2018	var 2018/2017 €
Recettes fonctionnement	77 874 818,74	75 662 216,19	-2 212 602,55
Dépenses fonctionnement	72 345 823,08	68 629 115,72	-3 716 707,36
Solde exécution fonctionnement	5 528 995,66	7 033 100,47	1 504 104,81
Résultat antérieur reporté	3 162 906,53	5 596 896,36	2 433 989,83
Résultat fonctionnement	8 691 902,19	12 629 996,83	3 938 094,64
Recettes investissement	42 698 241,15	24 353 182,67	-18 345 058,48
Dépenses investissement	45 484 031,19	24 661 154,89	-20 822 876,30
Solde exécution investissement	-2 785 790,04	-307 972,22	2 477 817,82
Résultat antérieur reporté	1 025 460,25	-1 760 329,79	-2 785 790,04
Résultat investissement	-1 760 329,79	-2 068 302,01	-307 972,22
Résultat de clôture	6 931 572,40	10 561 694,82	3 630 122,42
Restes à réaliser recettes	9 120 975,28	8 899 273,84	-221 701,44
Restes à réaliser dépenses	10 455 651,32	9 173 545,54	-1 282 105,78
Solde des restes à réaliser	-1 334 676,04	-274 271,70	1 060 404,34

Le résultat de fonctionnement à affecter est le suivant :

	2017	2018	var 2018/2017 €
Résultat à affecter	8 691 902,19	12 629 996,83	3 938 094,64
Dont besoin/Excédent financement de l'investissement(*)	-3 095 005,83	-2 342 573,71	752 432,12

(*)L'excédent ou le besoin de financement de l'investissement correspond au solde (positif ou négatif) d'exécution de la section d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser

Ces résultats s'expliquent essentiellement par des recettes de fonctionnement supérieures de 900 K€ par rapport à la prévision, et des dépenses de fonctionnement minorées de 2,3 M€. Des cessions de patrimoine ont également été enregistrées au-delà de la prévision, et des recettes d'investissement ont été constatées antérieurement à la réalisation des dépenses qui seront mandatées sur l'exercice 2019. Ces éléments seront développés infra.

L'AUTOFINANCEMENT

Les niveaux d'autofinancement s'améliorent : +9% pour l'excédent brut, +14% pour l'épargne de gestion, +21% pour l'épargne brute soit un gain de 1,8 M€ entre 2017 et 2018. Celle-ci s'établit à 10,2 M€.

L'épargne nette, c'est-à-dire la part de ressources de fonctionnement consacrée au financement des dépenses d'équipement, progresse quant à elle de 70 %. Elle atteint 3,5 M€ en 2018, soit 1,4 M€ de plus qu'en 2017, et représente désormais 4,7 % des recettes réelles de fonctionnement (2,8 % en 2017).

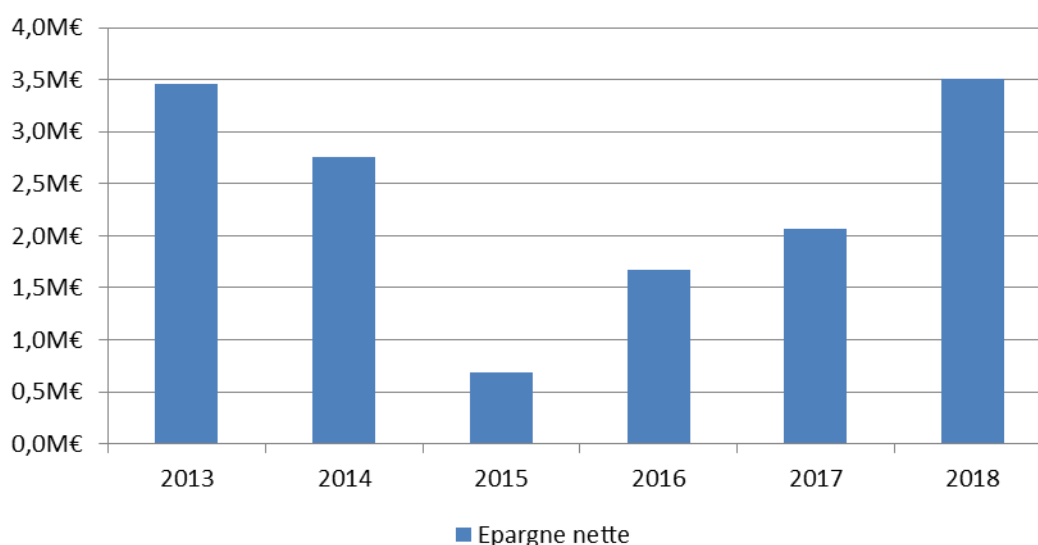
Pour information, le taux moyen des villes de même strate était de 4,8% en 2017¹. La ville qui a régulièrement eu une épargne nette très faible retrouve donc un niveau plus satisfaisant.

CALCUL EPARGNE	CA 2017	CA2018	Variation en montant	Variation en %
Recettes de gestion (1)	73 062 318	74 091 488	1 029 170	1%
Dépenses de gestion (2)	62 291 461	62 384 528	93 067	0%
Excédent brut de fonctionnement (3) = (1)-(2)	10 770 857	11 706 960	936 103	9%
Solde financier et exceptionnel (4)	-102 972	506 039	609 011	-591%
Epargne de gestion (5) = (3)+(4)	10 667 885	12 212 999	1 545 114	14%
Intérêts (6)	2 208 346	1 987 920	-220 426	-10%
Epargne brute (7) = (5)-(6)	8 459 539	10 225 079	1 765 540	21%
Amortissement (8)	6 391 053	6 711 684	320 631	5%
Epargne nette (9) = (7)-(8)	2 068 486	3 513 395	1 444 909	70%

L'excédent brut courant et l'épargne brute de la ville, en euros par habitant, sont nettement supérieurs à la moyenne de la strate (+31% pour l'excédent brut). L'annuité de la dette en capital est également plus élevée (+43%), ce qui induit une épargne nette se rapprochant de la moyenne.

En € par habitant	Villes dans la strate de 20 000 à moins de 50 000 habitants (chiffres 2017)	Angoulême (2018)
Excédent brut courant	201	262
Epargne brute	178	229
Annuité de la dette en capital	105	150
Epargne nette	73	79

Pour mémoire, l'évolution de l'épargne nette de la ville depuis 2013 est la suivante :



¹ Source : comptes individuels des collectivités www.collectivites-locales.gouv.fr

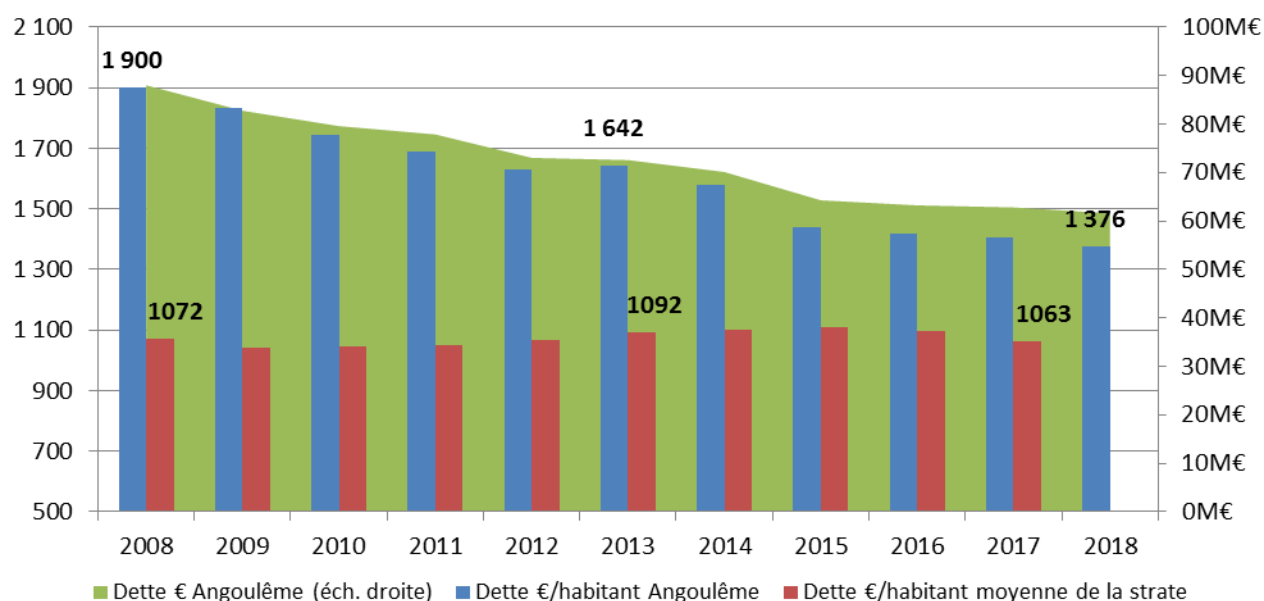
LA DETTE

En 2018, la commune s'est désendettée de 1,2 M€. Le recours à l'emprunt s'est élevé à 5,5 M€, et l'amortissement de la dette a été de 6,7 M€.

Le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute, qui mesure la capacité de désendettement de la collectivité, s'élève à 6 années² au 31 décembre (7,4 années en 2017). A titre de comparaison, ce ratio était de 6 années en 2017 pour les villes de même strate³.

	31/12/2017	31/12/2018
Encours	62 820 168	61 608 485
Épargne brute	8 459 539	10 225 080
Capacité de désendettement (années)	7,4	6,0

L'encours de dette par habitant, même s'il reste élevé, tend à se rapprocher de celui de la moyenne de la strate : il est de 1380 €/habitant en 2018 pour Angoulême alors qu'il était de 1063 €/habitant pour la strate en 2017. L'écart à la moyenne n'est plus que de 32% alors qu'il était de 77% en 2008.



Pour mémoire, les emprunts issus de la dette existante en 1991 représentent encore, en 2018, 47% de l'encours de dette de la ville, et 69% de l'annuité.

² Pour mémoire, le contrat de maîtrise des dépenses publiques passé avec l'Etat fixe la limite à 12 ans

³ Source : comptes individuels des collectivités www.collectivites-locales.gouv.fr

1. LES OPERATIONS REELLES

1.1 LES RECETTES

Les recettes réelles, hors résultat antérieur, atteignent 94.980.191 €.

Toutes sections confondues, elles augmentent de 2,3 % par rapport au compte administratif 2017, soit +2,1 M€.

Les prévisions budgétaires ont été réalisées à hauteur de 85%, comme en 2017 (92,6% en tenant compte des reports).

79% sont des recettes courantes et 21% constituent des recettes d'investissement.

	2017	2018					Evolution n/n-1 €	Evolution n/n-1 %
	Réalisé	Voté	Réalisé	taux d'émission des titres	taux de réalisation (*)	structure		
Recettes réelles de fonctionnement	73 890 283	73 767 580	75 193 088	101,9%	101,9%	79,2%	1 302 806	1,8%
Recettes réelles d'investissement	18 944 435	38 420 555	19 787 102	51,5%	74,7%	20,8%	842 667	4,4%
Recettes réelles (hors résultat antérieur)	92 834 718	112 188 135	94 980 191	84,7%	92,6%	100,0%	2 145 473	2,3%

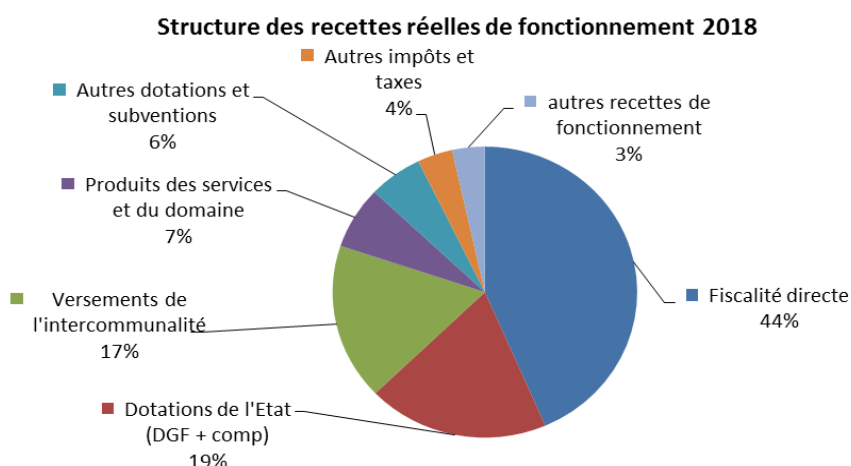
(*)Le taux de réalisation tient compte des opérations titrées, mais également des reports en investissement, c'est-à-dire des opérations qui ont fait l'objet d'un engagement juridique mais pas encore d'une émission de titre

1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement : 75,193 M€

Les recettes réelles de fonctionnement, avec 75,19 M€ apparaissent en augmentation de 1,8% par rapport à 2017. Elles font apparaître un taux de réalisation de 101,9% (101,6% en 2017). Sur 2018, des cessions ont été réalisées pour 525 K€. En neutralisant le produit des cessions, le taux de réalisation des recettes est de 100,8%, comme en 2017.

Elles représentent 1685 € par habitant, la moyenne 2017 de la strate étant de 1461 € par habitant.

Ces recettes se répartissent comme suit :



	2017	2018			Evolution n/n-1 €	Evolution n/n-1 %	
	Réalisé	Voté	Réalisé	taux de réalisation			structure
Fiscalité directe	32 236 548	32 564 934	32 702 718	100,4%	43,5%	466 170	1,4%
Dotations de l'Etat (DGF + comp)	14 383 733	14 496 703	14 498 349	100,0%	19,3%	114 616	0,8%
Versements de l'intercommunalité	12 889 465	12 995 706	13 063 282	100,5%	17,4%	173 817	1,3%
Produits des services et du domaine	3 502 355	5 383 623	5 210 794	96,8%	6,9%	1 708 439	48,8%
Autres dotations et subventions	4 663 526	4 298 869	4 303 776	100,1%	5,7%	-359 749	-7,7%
Autres impôts et taxes	4 046 399	2 464 918	2 814 579	114,2%	3,7%	-1 231 820	-30,4%
autres recettes de fonctionnement	2 168 257	1 562 827	2 599 590	166,3%	3,5%	431 333	19,9%
Recettes réelles de fonctionnement	73 890 283	73 767 580	75 193 088	101,9%	100,0%	1 302 806	1,8%

a) La fiscalité

Le produit de la **fiscalité directe sur les ménages** augmente de 1,4 % par rapport à 2017 pour atteindre 32,7 M€. Pour mémoire, l'évolution des bases, fixée depuis 2018 sur l'inflation constatée nationalement, était de 1,2%.

La progression de produit constatée est de 1,06 % pour la taxe d'habitation, de 1% pour le foncier bâti, et de 2,6% pour le foncier non bâti. L'évolution physique des bases sur la ville a donc été peu dynamique cette année, tant sur le foncier d'habitation que le foncier professionnel. Par ailleurs, des rôles supplémentaires ont été constatés pour 240 K€.

Le produit de la fiscalité directe représente 44% des recettes réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, les taux de fiscalité appliqués à Angoulême sont les suivants, inchangés depuis 2015 :

- taxe d'habitation : 18,25% (taux moyen de la strate en 2017 : 19,95%)
- taxe sur le foncier bâti : 38,80% (taux moyen : 23,10%)
- taxe sur le foncier non bâti : 71,23% (taux moyen : 54,25%).

Les **versements de la communauté d'agglomération** sont de 13,06 M€, soit une évolution de 1,3% par rapport à 2017. Ils représentent 17,4 % des recettes réelles de fonctionnement et comprennent :

- l'attribution de compensation pour 12,403 M€. Celle-ci présente comptablement une augmentation de 26 K€ par rapport à 2017, mais en réalité les montants sont les mêmes sur les deux années. En effet, en 2017, avec les nouvelles compétences transférées (accueil des gens du voyage et zones d'activités), les attributions ont fait l'objet d'une ventilation entre flux de fonctionnement et flux d'investissement. Cependant, les imputations comptables correspondantes n'ayant été créées par la direction des finances publiques qu'en 2018, le flux a été globalisé comptablement en 2017.
- le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 548 K€, en augmentation de 82 K€ (+18%). L'ensemble intercommunal, uniquement bénéficiaire et non plus contributeur depuis 2017, a reçu en 2018 une enveloppe de 3,8 M€, en augmentation de 0,1% par rapport à 2017 (+5 K€). La ville bénéficie, dans le scénario de droit commun de la répartition de ce fonds sur le territoire intercommunal, de 15% de l'enveloppe, en vertu de sa population et de la mesure de sa richesse relative par son potentiel financier. Cependant, une répartition libre a été mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération pour permettre à chaque commune de bénéficier, a minima, du montant de FPIC perçu en 2017. La part de la ville a ainsi été minorée de 23 K€ pour permettre cette solidarité.
- une dotation de solidarité communautaire de 113 K€ dans le cadre de la politique de la ville versée en l'absence de pacte financier et fiscal à l'échelle de l'agglomération. Il est précisé que ce montant comprend le versement pour 2018 à hauteur de 68 K€, et une régularisation comptable du produit de 2017 pour 45 K€.

Ce pacte, outil de planification financière et de gestion budgétaire, est en cours d'élaboration et servira de socle au projet communautaire.

Les **autres impôts**, avec 2,8 M€, ont un taux de réalisation de 114 % mais diminuent en volume de 30% par rapport à 2017. Il s'agit essentiellement de l'effet du changement d'imputation comptable des produits issus de la dépenalisation du stationnement qui ne sont plus comptabilisés comme des taxes mais comme des produits du domaine.

Le taux de réalisation de 114% s'explique principalement par des recettes importantes sur les droits de voirie (+46 K€ par rapport à la prévision) et surtout sur les droits de mutation, dénotant le dynamisme du marché immobilier (+300 K€ par rapport à la prévision 2018, et +189 K€ par rapport aux recettes de 2017).

b) Les dotations de l'Etat soumises à prélèvement

La **dotations globale de fonctionnement** (12,3 M€) est en augmentation de 129 K€ par rapport à 2017 (+1,06%). Cette évolution marque un retour à une stabilisation, voire une croissance, de la DGF qui n'est désormais plus soumise à une ponction de l'Etat pour contribution au redressement des finances publiques. Pour mémoire, cette contribution, retenue entre 2014 et 2017, a coûté à la ville 14,7 M€ de façon cumulée.

En 2018, la dotation forfaitaire diminue de 1%, mais la ville bénéficie d'une augmentation des parts péréquatrices : +7% pour la dotation de solidarité urbaine (+159 K€), +20% pour la dotation nationale de péréquation (+66 K€).

DGF	2 017	2 018
Dotations forfaitaire	9 672 205	9 576 249
dont contribution RFP	-690 614	0
DSU	2 165 672	2 324 993
DNP	329 902	395 882
Total DGF	12 167 779	12 297 124
Evolution N/N-1	-589 534	129 345

La DGF représente 16,5% des recettes réelles de fonctionnement hors produit des cessions.

Les **dotations compensatrices de fiscalité** avec 2,2 M€ sont en diminution de 0,7% par rapport à 2017 (-15 K€). Cette évolution provient de la suppression de la dotation unique de compensation de l'ex-taxe professionnelle. Cette dotation est une variable d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités dont la ponction a entraîné la disparition de l'enveloppe en 2018 (-93 K€ pour Angoulême). Cette perte est en partie compensée budgétairement par la dotation relative à la taxe d'habitation qui est en augmentation du fait de la pérennisation d'exonérations au niveau national.

Ces dotations représentent 3 % des recettes réelles de fonctionnement.

c) Les autres dotations

Les **autres dotations et subventions** s'élèvent à 4,3 M€, et diminuent de 8% par rapport à 2017 (-360 K€). Les recettes liées aux dispositifs des emplois aidés et emplois d'avenir diminuent de 406 K€ suite à la suppression de ces contrats. Cependant, d'autres recettes augmentent, notamment les versements du Grand Angoulême sur l'OPAH-RU (+70 K€) ou la brigade de propreté « Cœur d'agglomération » mise en place fin 2018.

Ce poste représente 5,7% des recettes réelles de fonctionnement.

d) Les produits des services et du domaine

Avec 5,2 M€, ils ont été réalisés à hauteur de 96,8% et ont progressé de 48,8% par rapport à 2017.

Il faut tout d'abord noter, comme évoqué supra, que les recettes du stationnement de surface ont fait l'objet d'un changement d'imputation entre 2017 et 2018 du fait

de la dépenalisation du stationnement. Ce sont 1,7 M€ de recettes supplémentaires comptabilisées sur ce chapitre, ce qui explique en grande partie la progression de 49%.

Concernant les taux de réalisation, ces mêmes recettes de stationnement ont fait l'objet d'une réalisation plus faible que prévu (91% de réalisation, -184 K€). Il faut préciser que 2018 était la première année de mise en œuvre de la réforme et que la prévision n'était donc pas aisée. La comparaison des recettes entre 2017 et 2018 (hors forfait post-stationnement relevant du contrôle du paiement) montre tout de même une augmentation des recettes de près de 12% (+158 K€).

A noter également, entre 2017 et 2018, une augmentation :

- des recettes perçues pour la restauration scolaire (+4%, soit 48 K€, pour un montant global de 1,18 M€),
- de celles perçues au titre des structures d'accueil de la petite enfance (+5%, soit 37 K€, pour un montant global de 761 K€) ;
- des remboursements de frais concernant notamment les fluides des bâtiments municipaux occupés ou utilisés par des tiers, et des interventions sur voirie (+8%, soit 17 K€, pour un montant global de 221 K€).

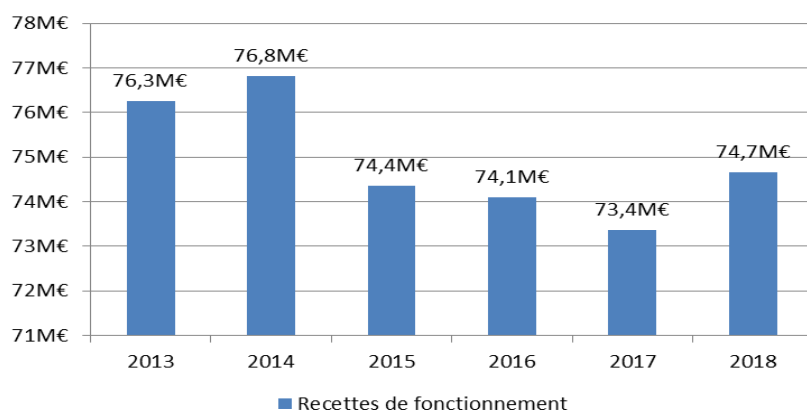
Ce chapitre budgétaire représente 6,9% des recettes réelles de fonctionnement.

e) Les autres recettes de fonctionnement

Les **autres recettes de fonctionnement** s'élèvent à 2,6 M€. Elles représentent 3,5% des recettes réelles de fonctionnement et sont essentiellement composées de :

- remboursements sur rémunérations et charges de personnel, essentiellement dans le cadre des accidents du travail (369 K€)
- revenus des immeubles (780 K€)
- redevance versée dans le cadre de la délégation de service public du crématorium (129 K€, dont régularisation d'opérations de 2017)
- produits financiers (103 K€) qui sont constitués du versement de l'aide du fonds de soutien par l'Etat dans le cadre de la renégociation des emprunts structurés.
- produits exceptionnels (998 K€) : ils sont constitués notamment du produit des cessions⁴ (525 K€), et de remboursements d'assurance (402 K€).

Pour mémoire, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement de la ville, hors produits des cessions, est la suivante depuis 2013 :

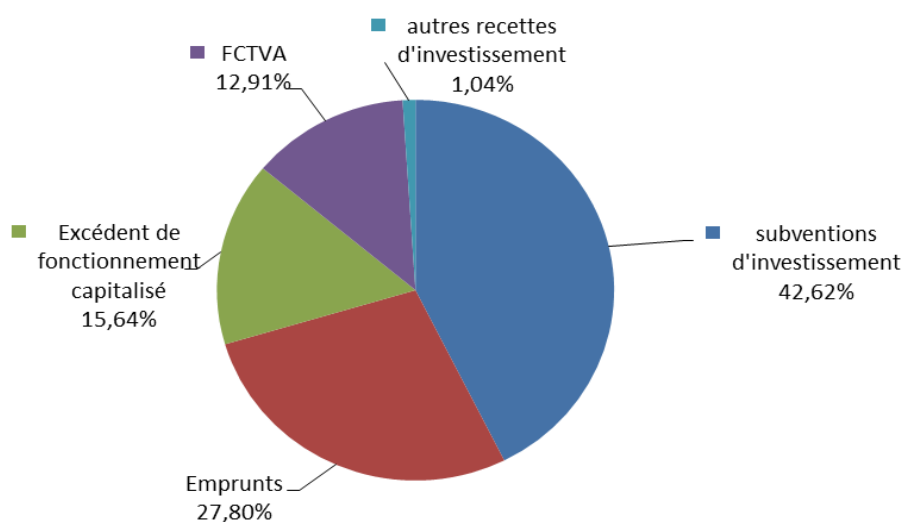


⁴ Cf. délibération du bilan des cessions et acquisitions du conseil du 27 mars 2019

1.1.2 Les recettes réelles d'investissement : 19,787 M€

Les recettes réelles d'investissement, avec 19,8 M€ font apparaître un taux de réalisation de 51,5% (88% en neutralisant la ligne de crédit long terme non mobilisée et les cessions qui ne sont jamais réalisées sur la même ligne budgétaire que la prévision⁵, et en intégrant les reports) pour respectivement 52,7 % et 95 % en 2017. Les recettes d'investissement représentent 546 € par habitant, la moyenne 2017 de la strate étant de 477 €.

Structure des recettes réelles d'investissement



⁵ Comptablement, les recettes de cessions sont imputées au budget en section d'investissement, et lors de la réalisation en section de fonctionnement.

	2017	2018					Evolution N/N-1	
	Réalisé	Voté	Réalisé	taux d'émission des titres	taux de réalisation	structure	en valeur	en %
Subventions d'investissement	4 990 193	17 037 016	8 432 545	49,5%	81,0%	42,6%	3 442 351	69,0%
Emprunts	4 500 000	8 790 000	5 500 000	62,6%	99,5%	27,8%	1 000 000	22,2%
Excédent de fonctionnement capitalisé	7 000 000	3 095 006	3 095 006	100,0%	100,0%	15,6%	-3 904 994	-55,8%
FCTVA	1 683 534	2 500 000	2 554 652	102,2%	102,2%	12,9%	871 119	51,7%
Autres recettes d'investissement	770 708	1 198 533	204 899	17,1%	41,2%	1,0%	-565 808	-73,4%
Ligne de crédit long terme(*)	0	5 800 000	0	0,0%	0,0%	0,0%	0	#DIV/0!
Recettes réelles d'investissement	18 944 435	38 420 555	19 787 102	51,5%	74,7%	100,0%	842 667	4,4%

(*) Ligne de crédit long terme : emprunt à long terme pouvant fonctionner comme une ligne de trésorerie

Le recours à l'emprunt, autorisé pour 8,8 M€ (dont 3 M€ de reports de 2017), a fait l'objet d'une réalisation pour 5,5 M€, aux conditions suivantes :

Prêteur	Montant	Date de versement	Taux	Durée
La Banque postale	3.000.000 €	Février 2018	Euribor 12M + 0,29%	20 ans
Société générale	2.500.000 €	Décembre 2018	Euribor 12M + 0,41%	25 ans

L'emprunt réalisé auprès de la Société générale a été souscrit sur 25 ans en raison du coût important du projet du tunnel, qui reste exceptionnel par rapport aux investissements habituels de la ville, pour lesquels les prêts sont plutôt souscrits sur une durée de 20 ans.

L'emprunt représente 28% des recettes d'investissement de l'exercice.

Compte tenu d'un index négatif désavantageux pour la ville, la ligne de crédit long terme n'a pas été utilisée.

Les **subventions d'investissement**, avec 8,4 M€ représentent 43% des recettes réelles d'investissement. Le taux de réalisation est de 50%, mais en incluant les restes à réaliser (subventions dues pour l'année mais non encore versées) il est de 81%. Le solde correspond à des recettes inscrites dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) qui ne font donc pas l'objet de reports mais de réinscriptions nouvelles.

Les subventions réalisées sont en augmentation de 69% par rapport à 2017 (+3,4 M€).

Elles concernent principalement les opérations suivantes : la remise aux normes du tunnel de la Gâtine (3,1 M€), les ORU Basseau Grande Garenne (2 M€), la modernisation du stade de Chanzy (1,5 M€), des opérations sur voirie (350 K€).

Leur ventilation par financeur est la suivante :

	2017	2018			
	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'émission de titres	Taux de réalisation
13 - Subventions d'équipement	4 990 193	17 037 016	8 432 545	49,5%	81,0%
Etat	2 290 895	5 832 777	2 126 073	36,5%	73,0%
Région	224 770	966 592	504 342	52,2%	81,2%
Département	1 442 103	2 960 256	1 109 436	37,5%	91,3%
Groupements de collectivités	344 787	5 583 494	3 731 854	66,8%	82,9%
Autres	10 095	1 099 039	365 981	33,3%	74,4%
amendes de police	677 542	594 859	594 859	100,0%	100,0%

Les **excédents de fonctionnement capitalisés**, avec 3,1 M€, compensent le besoin de financement de la section d'investissement déterminé suite à l'affectation des résultats, et proviennent donc des résultats de l'exercice 2017.

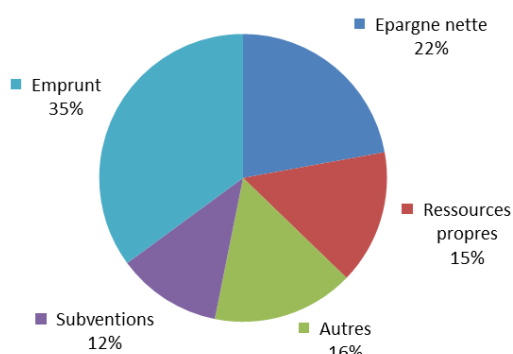
Ils représentent 16% des recettes réelles d'investissement.

Le **fonds de compensation de la TVA** représente 2,6 M€, soit 8,9% des recettes réelles d'investissement. Il est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent, +871 K€ (+49%) compte-tenu du montant très significatif d'investissements réalisés en 2017.

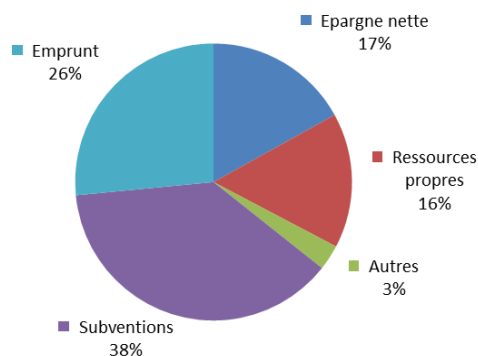
Les **autres recettes d'investissement** s'élèvent à 205 K€. Il s'agit notamment de la taxe d'aménagement (142 K€). Celle-ci diminue de 534 K€ par rapport à 2017 du fait d'opérations d'urbanisme plus importantes l'année précédente, et notamment la construction du nouveau centre commercial à Lunesse.

Pour mémoire, l'évolution du financement de l'investissement de la ville est la suivante entre 2013 et 2018, laissant apparaître une nette amélioration des cofinancements :

Structure du financement de l'investissement en 2013



Structure du financement de l'investissement en 2018



1.1.3 Les restes à réaliser : 8,899 M€

	2018		
	Voté	Réalisé	Restes à réaliser
13 - Subventions d'équipement	17 037 016	8 432 545	5 360 295
Etat	5 832 777	2 126 073	2 134 665
Région	966 592	504 342	280 815
Département	2 960 256	1 109 436	1 594 432
Groupements de collectivités	5 583 494	3 731 854	898 787
Autres	1 099 039	365 981	451 596
amendes de police	594 859	594 859	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 590 000	5 500 000	3 250 000
Emprunts	8 790 000	5 500 000	3 250 000
Ligne de trésorerie	5 800 000	0	0
20 - Immobilisations incorporelles	150 000	0	150 000
27 - Autres immobilisations financières	26 000	34 068	0
45 - Opérations pour compte de tiers	242 533	20 330	138 979
Autres recettes	6 525 006	5 800 159	0
Total	38 420 555	19 787 102	8 899 274

Les restes à réaliser correspondent à des recettes engagées avant le 31 décembre 2018 et non réalisées. Ils s'élèvent à 8,9 M€. Les subventions d'investissement reportées sont de 5,4 M€. Elles concernent essentiellement les ORU et les travaux du stade de Chanzy.

Le report d'emprunt s'établit à 3,25 M€.

Les recettes reportées représentent 27% des recettes réelles d'investissement votées (hors ligne de crédit et prévision de cessions).

1.2 LES DEPENSES

Les dépenses réelles, hors résultat antérieur, atteignent 88,26 M€. Elles ont été mandatées à hauteur de 76,1% des inscriptions budgétaires (79,8% en 2017) et sont en diminution de 2% par rapport à 2017.

73% sont des dépenses de fonctionnement et 27% constituent des dépenses d'investissement.

	2017	2018					Evolution n/n-1	
	Réalisé	Voté	Réalisé	taux de mandatement	taux de réalisation	structure	€	%
Dépenses réelles de fonctionnement	65 312 575	67 110 836	64 765 707	96,5%	96,5%	73,4%	-546 868	-0,8%
Dépenses réelles d'investissement	24 778 937	48 912 824	23 489 355	48,0%	66,8%	26,6%	-1 289 582	-5,2%
Dépenses réelles hors résultat antérieur	90 091 512	116 023 660	88 255 062	76,1%	84,0%	100,0%	-1 836 450	-2,0%

1.2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement : 64,765 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement, avec 64,765 M€, font apparaître un taux de réalisation de 96,5% (97,5% en 2017), soit une économie de 2,3 M€ par rapport à la prévision.

Par ailleurs, conformément à la contractualisation financière passée avec l'Etat pour la maîtrise de la dépense locale, l'évolution des charges de fonctionnement entre 2017 et 2018 a été maîtrisée et apparaît en réduction de 2 % par rapport à l'objectif fixé.

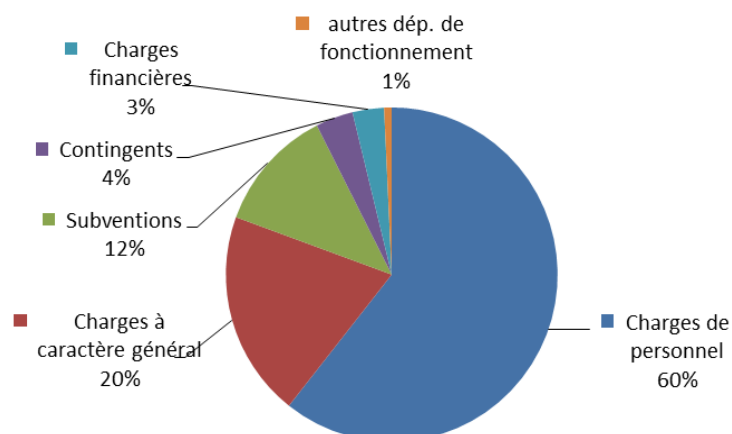
Rappel des éléments de contractualisation Ville/Etat pour la maîtrise des dépenses publiques :

Objectif contrat 2018	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
65 537 518 €	64 161 556 €	-1 375 962 €	-2,1%

Ces importants efforts de gestion permettent d'améliorer l'autofinancement du programme d'investissement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1444 € par habitant à Angoulême, alors que la moyenne de la strate est de 1283 €. Ces comparaisons doivent cependant être nuancées compte-tenu du fait qu'Angoulême est une ville-préfecture comportant des charges de centralité importantes.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement 2018



	2017	2018			Evolution n/n-1		
	Réalisé	Voté	Réalisé	taux de réalisation	structure	En valeur	En %
Charges de personnel	40 258 826	39 937 072	39 273 048	98,34%	60,64%	-985 778	-2,45%
Charges à caractère général	11 709 646	14 292 127	12 913 378	90,35%	19,94%	1 203 732	10,28%
Subventions	7 965 042	7 796 446	7 747 749	99,38%	11,96%	-217 293	-2,73%
Contingents(*)	2 365 723	2 364 273	2 364 179	100,00%	3,65%	-1 544	-0,07%
Charges financières	2 208 346	2 003 949	1 987 920	99,20%	3,07%	-220 426	-9,98%
autres dépenses de fonctionnement	804 992	716 969	479 434	66,87%	0,74%	-325 559	40,44%
Dépenses réelles de fonctionnement	65 312 575	67 110 836	64 765 707	96,51%	100,00%	-546 868	-0,84%

(*) Participations et contributions obligatoires à divers organismes, dont la CIBDI, l'EESI, Magelis, les écoles privées sous contrat

Les charges de personnel (39,3 M€) représentent 60,6% des dépenses réelles de fonctionnement, et sont réalisées à 98,34%, soit une non-dépense de 664 K€ par rapport à la prévision⁶. Elles diminuent de 986 K€ par rapport à 2017, soit une évolution de -2,5% malgré les augmentations réglementaires incontournables. Cette maîtrise de la masse salariale est rendue possible par l'étude d'opportunité systématique des remplacements effectuée à chaque rotation (mobilité, départ à la retraite), tout en poursuivant le travail de rationalisation de l'organisation municipale.

⁶ En raison principalement de procédures de recrutement infructueuses ou plus longues qu'initialement prévu.

Les effectifs de la collectivité apparaissent en diminution :

	2017	2018
Effectif au 31/12 (postes pourvus en ETC)	998,62	989,07
Dépenses de personnel	40 258 826 €	39 273 048 €
Recettes	1 365 752 €	950 550 €
Charge nette	38 893 074 €	38 322 498 €

En 2018, les charges de personnel, malgré leur maîtrise, représentent 60,6 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement alors que ce poids est de 59,3 % en moyenne pour les villes de même strate. Le ratio 2017 « dépenses de personnel/habitant » s'établit à 894 € contre 761 € dans les communes de taille démographique comparable.

Les charges à caractère général (12,9 M€) comprennent les achats, les prestations de services, les impôts et taxes diverses. Elles représentent 20% des dépenses et sont réalisées à hauteur de 90%, comme en 2017.

Cependant, ces crédits augmentent de 1,2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit principalement de l'externalisation du nettoyage des locaux (+387 K€), de la prise en charge par le budget de la ville du coût de la gratuité des parcs souterrains par le biais de remboursement de frais (298 K€)⁷, de l'augmentation des frais de locations mobilières et de maintenance des bâtiments publics.

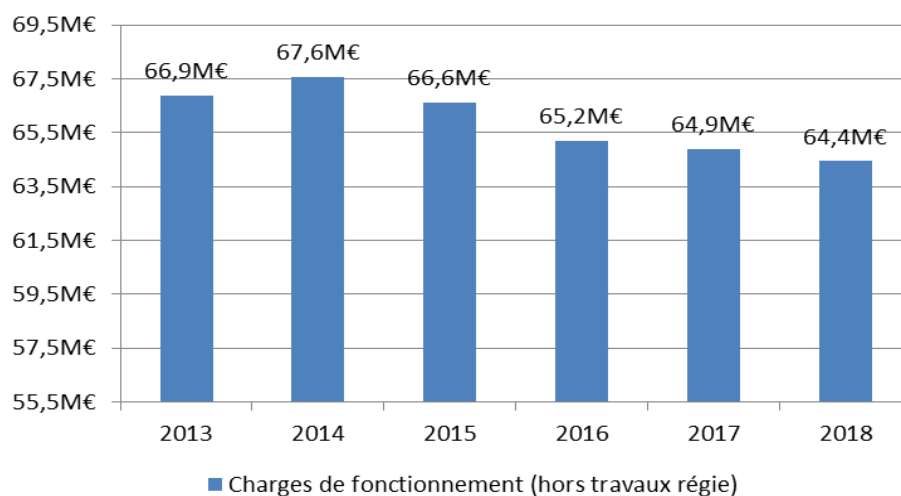
Les contingents et subventions (10,1 M€) diminuent de 2,1% et représentent 16 % des dépenses. Les subventions aux associations s'élèvent à 5,8 M€ (+0,7% par rapport à 2017).

Les autres dépenses de fonctionnement (479 K€) diminuent de près de 40% (-325 K€). Cette évolution provient essentiellement de la diminution des charges financières de 10% (-220 K€), ainsi que de l'absence de versement d'une subvention exceptionnelle au Gesta (flux désormais traités entre les deux budgets par des remboursements de frais)⁸.

⁷ Suivant les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (cf rapport d'observations définitives de juin 2018)

⁸ *Idem*

Pour mémoire, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la ville est la suivante depuis 2013 :



1.2.2 Les dépenses réelles d'investissement : 23,489 M€

Les dépenses réelles d'investissement, avec 23,5 M€, font apparaître un taux de mandatement de 48% (54% en 2017) et un taux d'engagement (mandaté + engagé) de 76% en tenant compte des restes à réaliser et en neutralisant la prévision concernant la ligne de trésorerie. Elles ont diminué de 5% par rapport à l'exercice précédent (-1,3 M€).

	2017	2018					Evolution n/n-1	
	Réalisé	Voté	Réalisé	taux de mandatement	taux de réalisation	structure	En valeur	En %
Dépenses d'équipement	17 849 132	35 943 365	16 748 578	46,60%	71,37%	71,30%	-1 100 554	-6,2%
Amortissement de la dette	6 391 053	6 711 685	6 711 684	100,00%	100,00%	28,57%	320 631	5,0%
Ligne de crédit long terme	0	5 800 000	0	0,00%	0,00%	0,00%	0	#DIV/0 !
Travaux pour compte de tiers	68 850	163 972	23 759	14,49%	49,88%	0,10%	-45 091	-65,5%
Autres dépenses d'investissement	469 901	293 802	5 335	1,82%	73,91%	0,02%	-464 567	-98,9%
Dépenses réelles d'investissement hors résultat antérieur	24 778 937	48 912 824	23 489 355	48,02%	66,78%	100,00%	-1 289 582	-5,2%

Pour les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 16,7 M€, le taux de mandatement est de 47% (54% en 2017), mais le taux de réalisation est de 71% en tenant compte des reports (86% en 2017). Il faut cependant noter que les dépenses du tunnel prévues à hauteur de 6,9 M€ pour l'exercice n'ont pas été payées sur 2018 du fait de retards administratifs de facturation, bien que les travaux aient avancé comme prévu. De plus, comme il s'agit d'une opération traitée en autorisation de programme/crédits de paiement les crédits ne figurent pas dans les reports mais en inscriptions nouvelles pour 2019. En neutralisant les crédits relatifs à cette opération, le taux de réalisation des dépenses d'équipement atteint 88% (86% en 2017).

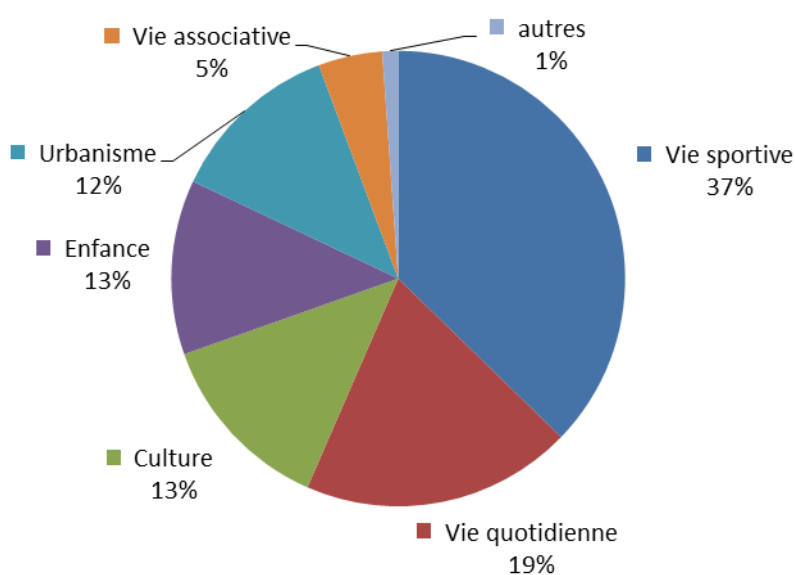
Les principaux crédits de l'exercice ont été notamment consacrés à la modernisation du stade de Chanzy (5 M€), aux ORU de Basseau-Grande Garenne (2,5 M€), à des interventions sur voirie et espaces publics (2,6 M€), la construction de la salle de Lunesse (947 K€), l'installation et l'équipement informatique de la collectivité (800 K€, dont près de 500 K€ dans les écoles), la mise en sécurité du tunnel (506 K€).

Les dépenses d'équipement représentent 372 € par habitant, la moyenne de la strate en 2017 étant de 323 €.

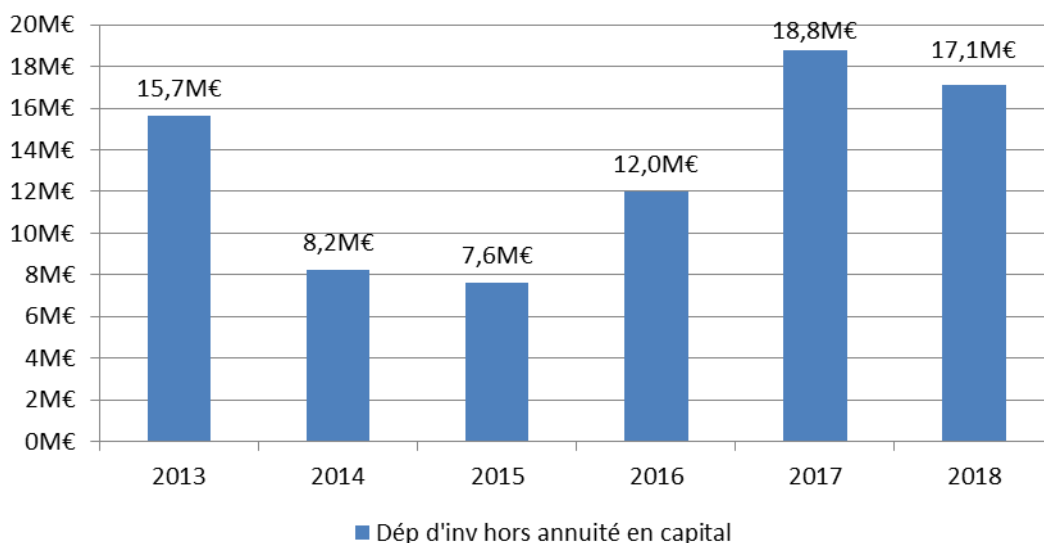
Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 6,7 M€ en 2018, en augmentation de 5% par rapport à 2017.

La répartition des dépenses d'investissement de l'exercice 2018 par politique publique est la suivante :

Structure des dépenses d'investissement 2018 par politique publique, hors services généraux



Pour mémoire, l'évolution des dépenses réelles d'investissement de la ville est la suivante depuis 2013 :



1.2.3 Les restes à réaliser : 9,174 M€

	2 018		
	Voté	Réalisé	Restes à réaliser
20- Immobilisations incorporelles	1 519 704	324 967	965 790
204- Subventions d'équipement versées	1 049 253	466 109	491 275
21- Immobilisations corporelles	5 085 604	3 179 710	1 661 703
23- Immobilisations en cours	7 103 327	3 007 214	2 828 914
Opérations d'investissement	21 185 478	9 770 577	2 956 017
10 - Dotations, fonds divers	136 656	0	136 656
13 - Subventions	77 800	2 641	75 159
45- Opérations p/c de tiers	163 972	23 759	58 031
Autres dépenses	12 591 031	6 714 377	0
TOTAL	48 912 824	23 489 355	9 173 546

Les crédits concernent principalement la fin des ORU Basseau-Grande Garenne (2,1 M€), des interventions sur voirie et espaces publics (1,6 M€), des installations informatiques (573 K€), les dernières interventions sur le stade de Chanzy (373 K€), ou les aménagements concernant le stationnement (351 K€).

2. LES OPERATIONS D'ORDRE

DEPENSES	REALISE	RECETTES	REALISE
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 863 409</i>	<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>469 128</i>
Valeur comptable des immobilisations cédées	630 452	Travaux en régie	323 092
Différences sur réalisations d'immobilisations	17 113	Différences sur réalisations d'immobilisations	122 171
dotations aux amortissements et provisions	2 820 698	Quote-part subvention investissement transférée au compte de résultat	11 865
dotations provisions	50 000	Reprises sur amortissements et provisions	12 000
dotations amortissements charges financières à répartir	345 146		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 863 409	SECTION DE FONCTIONNEMENT	469 128
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>469 128</i>	<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 863 409</i>
Reprises sur autofinancement antérieur	146 036	plus ou moins values des cessions d'immobilisations	17 113
Travaux en régie	323 092	immobilisations	630 452
		Provisions pour litiges et dépréciation comptes actifs	50 000
		Pénalités de renégociation de la dette à répartir	345 146
		amortissement des immobilisations et provisions	2 820 698
<i>041- Opérations patrimoniales</i>	<i>702 672</i>	<i>041- Opérations patrimoniales</i>	<i>702 672</i>
immobilisations	702 672	intégration frais études et régularisation avances ; dons ; subventions	702 672
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 171 800	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 566 081
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	5 035 208	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	5 035 208

Les opérations d'ordre budgétaire sont des opérations internes au budget qui n'ont pas d'impact sur l'épargne, ni sur le résultat global de l'exercice. Elles s'équilibrent à hauteur de 5 M€.

Les opérations enregistrées sont notamment :

- les amortissements des immobilisations et provisions pour 2,8 M€ ;
- le produit des cessions pour 525 K€ ;
- la comptabilisation annuelle des coûts de l'opération de refinancement des emprunts structurés réalisée en 2016 pour 345 K€ ;
- des travaux en régie pour 323 K€.

3. LES RATIOS LEGAUX

	VALEURS	MOYENNE NATIONALE DE LA STRATE (*)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 443.96	1 283.00
Produit des impositions directes / population	732.77	613.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 684.85	1 461.00
Dépenses d'équipement brut / population	371.91	323.00
Encours de dette / population	1 380.46	1 063.00
DGF / population	275.54	198.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60.64 %	59.31 %
Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	95.06 %	95.00 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	22.07 %	22.11 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	81.93 %	72.76 %

(*) moyenne nationale de la strate : « communes de 20 000 à 50 000 habitants » ; source « Comptes individuels des collectivités 2017, www.collectivites-locales.gouv.fr

4. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE CONSOLIDES

La consolidation du budget principal et du budget annexe, après neutralisation des flux réciproques, fait apparaître les montants suivants :

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	51 096 195,41	24 836 736,92	9 249 480,61	17 009 977,88
RECETTES	52 396 660,85	24 699 318,55	8 899 273,84	18 798 068,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 841 831,36	69 380 495,49	0,00	11 461 335,87
RECETTES	75 264 935,00	76 564 405,11	0,00	-1 299 470,11
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	131 938 026,77	94 217 232,41	9 249 480,61	28 471 313,75
TOTAL GENERAL DES RECETTES	127 661 595,85	101 263 723,66	8 899 273,84	17 498 598,35